L'abbé Gonnet, curé d'Annonay, que le pape nommait avait nommé évêque de Saint-Dié, vient de refuser cette élévation à l'épiscopat.

L'évêché de Saint-Dié se trouve ainsi de nouveau sans titulaire.

ROCHEFORT MALADE

Attaque de paralysie

Rochefort est en lit depuis huit jours. On avait cru d'abord à une simple attaque d'influenza, qui, comme vous le savez, est, ainsi qu'à Paris, la maladie courante.

L'indisposition du rédacteur en chef de l'*Intransigeant* est plus grave. Il ne s'agit rien moins que d'une attaque de paralysie à la tête. C'est à peine si le malade peut articuler quelques mots. Il n'a point cependant perdu toutes ses facultés.

UN CONDAMNÉ A MORT

Douga dans sa cellule

Douga, l'assassin de Pont-à-Mousson, condamné à mort n'est heureusement pas encore la famée qui se dégage de sa cigarette.

Le président Périnet qui, on se le rappelle, a dirigé les débats de cette importante affaire, avait fait parvenir au condamné à mort du 2 décembre, une somme de 20 fr. pour supplément de nourriture et achat de tabac.

Douga a refusé cette offre.

Et, nous bissare, depuis trois après, le procureur général Sadoul qui a requis contre Douga, lui a envoyé une somme d'argent que l'assassin a acceptée.

L'abbé Didelot, l'aumônier de la prison, continue à faire de fréquentes visites à l'assassin de Pont-à-Mousson.

Douga l'accueille plus froidement que les premiers jours qui suivirent son condamnation. Douga n'est pas venu rendre visite à son mari.

Le condamné a toute confiance dans Me Desbleumortiers, son défenseur. Douga lui a écrit dernièrement une longue lettre au sujet de son pourvoi en cassation.

Me Desbleumortiers lui a répondu qu'il avait l'espoir de lui sauver la vie.

En cellule, Douga joue aux dominos et aux cartes avec son gardien.

Les deux hommes qui étaient chargés de surveiller le condamné avant sa comparution devant le cour d'assises, ont été remplacés par deux gardiens de la prison, qui veillent jour et nuit dans la cellule voisine de celle occupée par Douga.

Lorsque ce dernier ne joue pas aux cartes, il s'occupe à coter des talons pour une grande fabrique de chaussures de Nancy.

Le condamné a dû revêtir le costume des pensionnaires de la maison d'arrêt.

On n'a pas jugé utile de lui conserver la casquette de force.

On lui apporte ses aliments tout coupés; une fourchette en bois est seulement à sa disposition.

Douga ne parle jamais de son procès ni de sa famille.

LE TOUR DU MONDE

Le voyage de Miss Bly. — Une rectification de M. Jules Verne

Lorsque miss Bly s'est mise en route pour accomplir son voyage autour du monde en 70 jours on a généralement annoncé que M. Jules Verne lui avait dit que son entreprise était irréalisable. L'illustre écrivain démentit cette nouvelle. « Lorsque, dit-il, Mlle Bly est venue me voir à Amiens, avant de prendre la mainte des fodes, je lui ai simplement dit que « sauf accidents de mer — ainsi « l'orage de mon ... 20 jours » (délai maximum qui lui est accordé) était très réalisable et que, de mon côté, j'avais en avait bien de gagner dix jours pour l'accomplir

« J'ai même ajouté qu'on le ferait bientôt en moins de six semaines, lorsque la ligne transatlantique par Brouzet sera terminée. »

Petites nouvelles

— Depuis hier l'accès du Champ de Mars à Paris est libre pendant le jour; mais le public ne peut pas pénétrer dans les galeries et le sor ; toutes les portes sont fermées.

La circulation n'est pas encore rétablie le long du quai d'Orsay, les travaux de démolition du palais et de la gal-rie qui se trouvaient en cet endroit n'étant pas encore terminés.

QUATRE-VINGT-NEUF

1er DÉCEMBRE

On discute, à l'Assemblée nationale, la constitution militaire.

L. duc de l'Isnecourt demande que l'armée soit constituée de manière à servir les lois sans pouvoir leur nuire

M. Bureau de Pusy prononce sur l'organisation de régime militaire, un très remarquable discours qui se termine ainsi :

« Que notre armée soit donc composée de citoyens civilisés libre-ment, qu'on leur assure qu'ils avanceront suivant leur mérite, que leurs services seront récompensés, qu'on proscrira cette instabilité des ordonnances et de la discipline militaire qui, après avoir pendant vingt-cinq ans fatigué les troupes sans a-découvrir, qu'un ordre stable et constant soit établi — que les officiers, surtout les chefs, n'obéissent jamais que les hautes lois leur ont été confiées comme une force qu'ils doivent faire agir et diriger, et non comme le marchepied de leur ambition, les jouets de leur caprice qu'en les hochets de leur jeunesse.

« Que l'état militaire soit honoré autant qu'il est honorable et l'armée ne manquera jamais de soldats. Je le mets dans ces termes, Messieurs, encourage l'ambition et suffit aux besoins des individus, l'armée composée d'hommes libres sera l'appui de la liberté. »

Ce discours vivement applaudi, reçoit les honneurs de l'impression; sur la proposition de Madier de Montjau, M. Bureau de Pusy est adjoint au comité militaire.

Après une longue discussion, l'Assemblée décide que les troupes françaises de quelque arme qu'elles soient, autre que les gardes et les milices actuellement recrutées par des engagements militaires.

DISTILLATEURS AGRICOLES

Une protestation des distillateurs du Nord, du Pas de Calais et de la Somme

On nous communique le compte rendu suivant :

La Chambre syndicale des Distillateurs agricoles de la région du Nord, représentant les intérêts de 1'5 distillateurs du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, proteste énergiquement contre le décret d'une période, présidée par M. de Beauregard, s'intitulant à tort : « Association générale des Distillateurs de France », et n'étant composée en réalité que de quelques distillateurs industriels, employant tous, les mélasses et les sucs fermentés. Cette décision avait pour objet de demander au Gouvernement de suspendre les projets de loi sur les mélasses, mais, en réalité, elle a pour but de la discussion de la revision du régime des boissons.

La chambre syndicale des distillateurs agricoles, tient en nouvelle, le plus vive horreur le régime des boissons, demande, de manière la plus incisive, qu'on ne touche pas à ce régime, au contraire, immédiatement appliqué sur les eaux-de-vie, alcools, etc. qui, de prove-nance directe, alcool de betterave, vin, pommes, poires manière irréductible, l'industrie similaire, notamment, les alcools de betterave agricole.

Le Président de la chambre syndicale,
LÉON RAMONTE.

LA PROSCRIPTION

On lit dans le *Progrès du Nord* :

Après l'expédition à l'*Agence Havas* d'une dépêche qui accusait faussement un déficit de 800,000 francs dans le budget de la ville de Lille, nous avions le droit de penser que le préfet du Nord susceptible de commettre bien des actes irréfléchis et coupables, mais nous l'avouons franchement nous ne l'aurions jamais cru capable de ce qu'il vient de faire.

Par arrêtés en date du 17 décembre, MM. Faucher, Basquin et Thibaud, sont relevés de leurs fonctions.

M. Faucher, ingénieur des poudres et salpêtres, est l'un des hommes les plus distingués de notre corps d'ingénieur. Membre du conseil central de salubrité publique, il avait été élu par ses collègues à la vice-présidence de ce comité, vice-présidence qui était en réalité le présidence effective, puisque depuis 1887 M. Saisset-Schneider, qui était le président de droit, n'a pas jugé à propos d'assister à une seule de ses séances.

Nous n'avons pas besoin de rappeler les qualités personnelles de M. Faucher, il est connu à Lille depuis plus de dix années, tous nous avons pu apprécier la maturité de son esprit, la fermeté de son jugement, l'intégrité de son caractère, le libéralisme de ses idées.

Cette année même, le comité consultatif d'hygiène de France lui décernait le rappel d'une médaille d'or pour ses travaux sur l'hygiène publique, c'est cet homme méritoire, modeste, dévoué et dont les travaux désintéressés ont eu tant d'éclat que M. Saisset-Schneider écarte de ses conseils par une mesure aussi violente qu'insolente et injustifiée.

Basquin, était membre du comité consultatif des établissements charitables de l'arrondissement de Lille.

M. Basquin, conseiller général, est l'un des avocats les plus occupés, les plus expérimentés, les plus versés dans les affaires publiques, que nous possédons à Lille. C'est une conscience scrupuleuse, il a apporté dans l'exercice de ses devoirs professionnels une délicatesse de sentiments qui lui a conquis une universelle sympathie. La popularité dont il jouit s'inspire des convictions les plus dignes et les plus honorables, celles qui élèvent le cœur et font rechercher pour les fonctions publiques les hommes justes et foncièrement honnêtes.

M. Basquin occupait ces fonctions de membre consultatif des établissements charitables depuis deux ans et demi, elles étaient gratuites bien entendu, comme celles de M. Faucher et il ne les avait acceptées que sur la prière de M. Saisset-Schneider qui lui affirmait que sa qualité de conseiller municipal lui permettrait d'aplanir un grand nombre de difficultés.

Quand M. le préfet du Nord l'a nommé M. Basquin était conseiller municipal, M. Saisset le savait et se basait précisément sur cette désignation du suffrage universel pour le maintenir.

Aujourd'hui, M. le préfet du Nord le rêve de ses fonctions parce que, dit-il, *son mandat de conseiller municipal est incompatible* avec sa qualité de membre du Comité consultatif des Etablissements charitables.

M. Saisset a mis deux années à s'apercevoir de cette incompatibilité.

C'est véritablement de la démence !

Mais heureusement, ce qui est pis, c'est que si cette suspension brutale touche fort peu M. Basquin, elle prive les établissements charitables des lumières d'un jurisconsulte savant, laborieux, et qu'on peut compter sans témérité parmi les plus justement appréciés de notre ville.

Mais qu'importe à M. Saisset-Schneider l'avenir et la fortune des établissements charitables quand ses passions sont en jeu ! Voilà vraiment une belle affaire !

Enfin M. le directeur Thibaut est relevé de ses fonctions de secrétaire du Conseil central d'hygiène publique, fonctions auxquelles il avait été appelé par ses collègues, et d'inspecteur de la salubrité, poste qu'il occupait depuis quatre ans.

M. le docteur Thibaut est agrégé des sciences et professeur à la Faculté de médecine; ses travaux ont toujours été accueillis par les félicitations unanimes du Conseil général et à la session d'août 1889, le bureau de cette assemblée, dont le rapporteur était M. Carron, proposait à son vote en faveur une augmentation de traitement que M. Thibaut crut devoir refuser.

M. Thibaut obtenait en outre cette année, une médaille d'argent du comité consultatif d'hygiène de France, pour ses remarquables études.

Tels sont les hommes à l'égard desquels M. Saisset Schneider vient d'user de la mesure la plus brutale, la plus injustifiable dans sa grossièreté autoritaire qui se puisse concevoir.

Quels sont les faits ? Qu'est-ce que M. le Préfet du Nord a à leur reprocher ?

Rien.

Ce qu'ils sont, ce n'est pas dans cette ville de Lille qu'ils auraient dû le rappeler, ce serait réellement les méconnaître et leur faire injure, ce serait nous faire injure à nous-mêmes qui avons appris à les estimer, à les aimer, eux, nos concitoyens et nos amis, ce dont nous nous honorons infiniment, ce serait laisser croire que nous pouvons être ingrats et oublier leurs services.

Ce dont on les accuse ?

Mais on ne les accuse de rien, ils ont agi de plusieurs fois simplement *dépassant nous*, le passé n'existe plus, leur dévouement, leur désintéressement sont lettres-mortes et on les remplace, sans motif, sans prétexte, sans que rien puisse excuser ou expliquer une pareille mesure.

C'est la loi du bon plaisir, c'est la pratique d'un despotisme oriental, qui n'a de comptes à rendre à personne de ses actes et de ses fantaisies.

M. Saisset-Schneider ne pouvant motiver sur aucun argument sérieux ses arrêtés, invoque des décrets de messidor an IX.

Ce qui est grotesque, il n'y a d'incompatibilité que pour ceux qui sont nommés dans la loi, or, aucune des fonctions dont nous venons de parler n'y figure bien entendu. D'ailleurs, MM. Faucher, Basquin et Thibaut étaient en fonctions depuis plusieurs années, si M. le Préfet avait mis les longtemps à découvrir les incompatibilités sur lesquelles il se base aujourd'hui, il serait le plus incapable et le plus ignorant des administrateurs de France.

Il ne saurait échapper à ce dilemme.

La vérité c'est que M. le Préfet n'a pas pardonner à ces trois conseillers municipaux d'avoir défendu les intérêts de la Ville de Lille contre ses accusations absurdes et d'avoir fait leur devoir de conseillers municipaux.

Nous voilà revenus à la belle époque des procès de tendance, le Seize-Mai ne nous a pas réservé d'exemples de proscriptions aussi cyniques et de violations aussi flagrantes du droit et de la justice.

L'indignation sera extrême, la population tout entière sentira l'injure grossière qui vient de lui être faite, qui vient d'être faite aussi à la liberté.

Nous nous engageons, dès maintenant, à ne rien omettre, ni même en présence de ces actes monstrueux, nous ne voulons pas nous départir de la réserve que nous nous sommes imposée dans ce conflit.

Nous attendons du gouvernement de la République une prompte justice, nous avons le droit de l'espérer d'un régime que nous soutenons depuis tant d'années et auquel nous avons fait tous les sacrifices qu'un parti peut en faire à l'honneur qui veulent assurer le triomphe de la vérité aux dépens de leur fortune et même de leur vie.

Nous croyons pouvoir être assurés, du reste, qu'aucun des membres si injustement nommés par M. Saisset-Schneider, n'acceptera des fonctions devenues vacantes dans des semblables conditions.

Chronique régionale

Vote des députés
DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

1° Sur les conclusions du rapport tendant à l'annulation de l'élection de M. Laur, boulangiste, à Saint Denis :

NORD. — *Ont voté pour l'annulation* : MM. Dron Dubois, Evrard, Etienne, Hiroux, Morson, Michaux, Pierre Legrand, Sirot, Trannin et Werquin.

Ont voté contre : MM. Bergerol, Dujardin, Verkinder, Lalou, Le Gavrian, de Montalembert, Pichon, L. Renard, des Rotours, de Freschevile et Theilier de Poncheville.

Absent pas congé : M. Maxime Lecomte.

PAS-DE-CALAIS. — *Ont voté pour* : MM. Boudenoot, Boulanger, Bernard, A. Dupuy, A. Fanien, G. Groux, Hynaut, Jonnart et Ribot.

Ont voté contre : MM. A. Adam et Tailliandier.

N'ont pas pris part au vote : M. Ledieu.

L'annulation a été votée par 319 voix contre 62.

2° Sur l'urgence de la proposition d'amnistie de MM. Granger et Ernest Roche, sur les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté *contre*, sauf MM. Dujardin Verkinder, Lalou et Theilier de Poncheville, qui ont voté pour; MM. Adam, Bergerol, de Freschevile, Ledieu, Le Gavrian, de Montalembert, Pichon, des Rotours et Tailliandier, qui n'ont pas pris part au vote; M. M. Lecomte, absent par congé.

L'urgence a été repoussée par 319 voix contre 62.

3° Sur l'urgence de la proposition d'amnistie de MM. Pichon et Ledieu.

NORD. — *Ont voté pour* : MM. Dujardin-Verkinder, Dron, E. Etienne, Lalou, Le Gavrian, Michaux, Morseu, L. Renard, Sirot et Theilier de Poncheville.

A voté contre : M. Pierre Legrand.

N'ont pas pris part au vote : MM. Dubois, Bergerol, de Freschevile, Hiroux, de Montalembert, Pichon, des Rotours, Trannin et Werquin.

Absent par congé : M. Maxime Lecomte.

PAS-DE-CALAIS. — *Ont voté pour* : O.

Ont voté contre : MM. Boudenoot, Boulanger, Bernard, G. Groux, Hynaut, Jonnart et Ribot.

N'ont pas pris part au vote : MM. Adam, Dupuy, Fanien, Ledieu et Tailliandier.

Par 184 voix contre 152, la Chambre n'a pas adopté.

La Souscription Faidherbe se monte actuellement à 108.537 francs 86.

Nécrologie. — Nous apprenons à la dernière heure la mort de M. Pérot, ancien conseiller d'arrondissement, beau-père de M. Géry Legrand, sénateur, maire de Lille.

Le parti républicain perd en M. Pérot, un de ses membres les plus actifs, les plus éclairés et les plus énergiques.

Nous prions la famille Pérot et M. Géry Legrand, de vouloir bien agréer en cette douloureuse circonstance, l'expression de notre profonde sympathie.

Les agriculteurs du Nord. — Comme nous l'avons annoncé, le ministre de l'agriculture, accompagné de M. Méline, assistera dimanche prochain à la distribution des récompenses de la *Société des Agriculteurs de France*. La cérémonie qui sera suivie d'un grand banquet.

Nous apprenons que les Industriels de Lille profiteront de la présence de M. Méline à Lille pour le recevoir lundi dans un déjeuner intime.

La Société des Agriculteurs lui offrira un magnifique objet d'art.

Dans le monde. — Avant-hier, a été célébré à Paris, le mariage de mademoiselle Cécile Dron avec M. G. Feydeau, le vaudevilliste bien connu.

Après la cérémonie, un lunch a réuni chez M. et Mme Carolus Duran, les nombreux amis de la famille.

Chronique Locale

ROUBAIX

Chronique colombophile. — Dimanche prochain, le concours, une troisième exposition de pigeons voyageurs aura lieu chez M. Denis Deshontaine, rue de Tourcoing.

M. M. Jules Imon et Ch. Desbuquois sont les deux exposants.

Ces expositions partielles obtiennent un grand succès et dimanche on pourra voir une collection de pigeons belges, les plus renommés.

Les Jeunes de la Grande Poste. — Une enquête faite par M. le Commissaire de police du ter arrondissement, a opéré l'arrestation du jeune de 18 ans, nommé Desnoper qui déclara avoir retiré lui-même les lettres de la boîte.

Il dit avoir agi par curiosité; dès qu'il était ajourné que les lettres renfermaient des mandats-poste, il en a pris et est allé les restituer aux expéditeurs.

Voir à la quatrième page l'annexe : Analyses de la Bière Française.

Les suites de l'ivresse. — Mardi après midi, vers trois heures, le nommé Antoine Vanstenkiste se trouvait dans un état complet d'ivresse à l'estaminet de la « Petite Nef » rue de la Fosse aux Chênes.

Furieux de s'être vu refuser une consommation, l'ivrogne cassa tables, chaises, verres en un mot, tout ce qui se présenta sous sa main. Il frappa d'un coups de couteau à la main la fille de l'établissement et lança une chope à la tête de la jeune qui fut se réfugier dans une habitation de la rue Daubenton.

Immédiatement on alla prévenir M. le commissaire central qui envoya un agent sur les lieux.

Après maintes recherches, ce dernier parvint à arrêter l'ivrogne qui s'était caché chez des parents maternels.

Il a été écroué au dépôt.

PRIME OFFERTE : Voir à la quatrième page la prime offerte par la Brûlerie BLKAN.

TOURCOING

Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira demain à 2 heures, pour la fin de la session ordinaire de novembre.

Tribunal de commerce. — Les opérations auxquelles il a été procédé le dimanche 8 décembre 1889, pour l'élection d'un président, de deux juges et de deux juges suppléants au tribunal de commerce de Tourcoing, n'ayant pas donné de résultats (aucun des précédents juges et juge suppléant ayant été élus) les électeurs sont aux termes de la loi, convoqués à nouveau pour le dimanche 22 courant, aux mêmes heures et au même lieu que ceux ci-dessus qui portera sur un juge et deux suppléants.

L'élection aura lieu alors à la majorité relative quelque soit le nombre de suffrages.

GRAVE AFFAIRE DE FAUX TÉMOIGNAGES

Nous avons donné dans notre numéro de dimanche, un compte rendu de l'audience du tribunal correctionnel du 14 décembre, dans laquelle est venue l'importante affaire d'abus de confiance et de *divulgation de secret de fabrique, commis* au préjudice de MM. Rombault et Monpier.

Cette affaire en amène une autre à sa suite Parmi les témoins entendus il en est plusieurs qui ont fait des dépositions sérieusement mensongères. Les faux témoignages étant établis, il résulte des poursuites contre les témoins en question.

M. le commissaire de police du 2e Arrondissement, chargé par M. le procureur de la République de procéder à une enquête, a entendu de très nombreuses personnes. Déjà une arrestation a été opérée, celle du nommé Barthémy Castermun, âgé de 37 ans, tisserand, sujet belge.

Il est probable que d'autres arrestations auront lieu incessamment.

UN MARI QUI VEUT TUER SA FEMME

Rue de la Croix Rouge, cour St Joseph, habite un vieux ménage dont on ne vit pas précisément en bonne intelligence.

Depuis très longtemps déjà sa femme, Catherine Cattoire était en butte à des manœuvres intimidantes à des menaces de mort sans cesse renouvelées. Néanmoins elle s'armait de patience et endurait tout sans trop se plaindre.

Samedi, le mari renouvela provoqua une nouvelle scène plus violente encore que les précédentes et renouvela ses menaces de mort. La pauvre femme quitta alors le domicile conjugal et se réfugia chez son gendre à la Croix-Rouge.

Lundi, Dessrousseaux se rendit lui-même chez son gendre pour menacer encore sa femme de la tuer si elle ne revenait de suite avec lui. Le mardi soir vers 6 heures il retourna, et, apercevant sa femme il se précipita sur elle pour lui porter à la gorge un coup de couteau-serpette qu'il avait à la main.

Catherine Cattoire para le coup avec la main et reçut une blessure au doigt annulaire de la main gauche.

Aux cris poussés par sa mère, la fille était arrivée pour protéger sa mère et elle alors sur elle pour la frapper de son arme.

Fort heureusement, son gendre arriva à temps pour éviter un malheur. Le forcené a été arrêté.

Accident. — Mardi, vers 6 heures, M. Auguste Delacroix, âgé de 55 ans, ajusteur demeurant à la Croix, rue de Lille, passait rue de Lille, lorsqu'il fit un faux pas et tomba la visage sur la bordure du trottoir. Il se fit un dessus de l'œil gauche une grave blessure.

Après avoir reçu les premiers soins de M. le docteur Ricaux, le blessé a été admis d'urgence à l'Hôtel Dieu.

Arrestations. — Les nommés Louis W., demeurant au Pont Rouge et Ch. P..., commissionnaire, ont été arrêtés pour ivresse, outrage et rébellion envers les agents Derveux et Lorthiois.

Vol au « Petit Menin ». — Dans l'avant dernière nuit, des malfaiteurs ont pénétré à l'aide d'escalade et d'effraction dans la ferme d'Hallaufh, dite « Petit Menin », territoire de Neuville. Ils ont fait main basse sur 27 kilos de beurre, plusieurs kilos de lard et des bouteilles de vin.

C'est depuis quelques mois le deuxième vol commis dans les mêmes conditions à cette ferme, sans compter d'autres nombreux vols commis dans les autres habitations de cet endroit désert.

La ferme d'Hallaufh est proche de la maison de Louis Piat qui fut assassiné il y a bientôt deux ans.

L'Excelsior-Théâtre donnera aujourd'hui deux représentations, l'une à 3 heures et l'autre à 8 h. 1/2.

La représentation de trois heures est réservée aux enfants et à leurs parents. Les nombreux décors seront exécutés à cette séance. La salle sera parfaitement chauffée.

Les jeunes gens pourront prendre ses billets à l'avance.

Le prix des places pour cette représentation de jour est réduit de moitié.

Les chaises sont à 1 fr. 50; les premières banquettes, 1 fr.; les premières, 0,75 cent.; les secondes, 0,50 cent; les troisièmes, 0,30 cent.

Le soir, à 8 heures 1/2, représentation de gala. La spectacle sera des plus choisis.

Renseignements au public que l'Excelsior sera mis ce soir à neuf.

Avis aux retardataires.

LE DRAME DU BOIS DE BERSÉE

Mardi matin, M. le juge d'instruction de Lisconti, accompagné de son greffier, a fait une nouvelle descente à Bersée.

Périsse, le vacancier arrêté, n'est pas encore entré dans la voie des aveux.

D'après l'enquête, qui se poursuit avec la plus grande activité, il résulterait que le meurtrier a eu au moins deux complices.

On est sur la trace de ces derniers.

DUNKERQUE

Un poulet à M. Lalou

Le *Phare de Dunkerque* publie la lettre *suivante adressée à M. Lalou, à la date* du 16 décembre 1889, par M. Henri Poullet, président du comité boulangiste à Dunkerque. Cette missive présente un tel intérêt que nous la reproduisons tout entière. *La Boulange est toujours la boulange.* Tous taffiés sur le même modèle.

Monsieur Lalou,

Vous savez dans quelle triste position je me trouve aujourd'hui. Vous savez aussi que je suis dans la plus profonde misère, c'est pour avoir eu à vos promesses que j'y suis.

Puisque vous paraissez avoir oublié ce qui s'est passé entre nous, je vais vous le rappeler.

Dans les premiers jours de septembre, vous m'avez fait venir au *Nord Auriou* où vous étiez avec M. Ravinet. J'étais le délégué du comité boulangiste, j'avais déjà recueilli 500 adhésions.

Vous m'avez demandé de faire voter ces 500 adhérents pour M. Ravinet, candidat à la boulange électoral pour moi, m'avez vous dit, vous paierez les ouvriers avec l'argent que j'ai on vous remettra ensuite. Quant à moi, vous serez payé après l'élect on et on vous remboursera toutes les avances faites.

Quand, ensuite de la propagande que je faisais pour vous, on ferma mon bureau de tabac, quand je vous en réclamai ce qu'il y avait dans avait salai mon mobi ier, que je perdais tout ce que je possédais, vous et M. Ravinet m'avez répondu : « Ne vous préoccupez de rien, si nous réussissons vous serez remboursé. Continuez à travailler pour nous.

Le 24 septembre je suis allé trouver M. Ravinet et lui ai demandé ce qui m'avait été promis : il n'a pas d'argent à vous donner, m'a répondu M. Ravinet. Allez à Paris trouver M. Lalou. »

Je suis allé à Paris à votre journal. Vous m'avez répondu : « Adressez-vous à M. Ravinet, je ne si tout payé. » Je vous ai dit alors que je n'avais pas reçu à réclamer ce qu'il y avait eu encore à payer 350 ouvriers auxquels il était dû 20 francs pour la nuit du 22 au 23 septembre pendant lesquels ils avaient fait des proclamations et 10 francs pour la manifestation du 21 septembre.

Vous m'avez répondu encore : « J'ai tout payé à M. Ravinet, adressez-vous à lui. Il va venir dans quelques jours. Il vous verra. »

Quelques jours après, M. Ravinet est en effet venu à votre journal. Mais quand je me suis présenté dans votre bureau, il s'est sauvé et s'est caché dans le bureau de votre secrétaire.

Je me suis alors rendu à l'Hôtel des « Deux Mondes » où M. Ravinet descendait. Il a fait répondre qu'il ne me connaissait pas.

Pendant que je faisais ces démarches, j'avais épuisé mes dernier s ressources et étais à la charge de ma mère. Ne voulant pas y rester plus longtemps et ne demandé de moi fournir au moins les moyens de rentrer à Dunkerque. Vous m'avez répondu : « Je n'ai pas d'argent pour vous. Crois-tous que je suis député pour me ruiner. J'ai assez payé comme ça. Adressez-vous à Bou anger pour qu'il vous paye. »

Voyant que vous étiez bien détenuinâ rentrer votre parole, je me suis fait repatrier aux frais du gouvernement.

Au ourd'hui, revenu à Dunkerque, j'apprends que M. Ravinet fait courir le bruit, lui sur lui son ami duquel je suis allé à Paris pour vous voir, que je suis allé à Paris pour vous voir, que je suis allé à Paris pour vous voir, que